



SERVICE JURIDIQUE

**Décision du Président n° 2020/071 DP
prise en application de l'article L.5211-10
du Code Général des Collectivités Territoriales**

OBJET : ZI DE CHACE : ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 2 HA 32 ARES ET 95 CA DE REFERENCES CADASTRALES ZB 182, ZB 183, ZB 200 ET ZB 202, SITUEES ZI DE CHACE AUPRES DE LA SCA CULTURES FRANCE CHAMPIGNON

Le Président de la Communauté d'Agglomération *Saumur Val de Loire*,

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part au fonctionnement du conseil municipal, d'autre part au maire et aux adjoints sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral numéro DRCL/BSFL/2016-179 du 16 décembre 2016 instituant la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération n°2017-013 DC du 2 février 2017 votée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire portant délégation au Président d'une partie de ses attributions, modifiée par les délibérations n° 2017/154 DC du 22 juin 2017, n° 2018/073 DC du 19 avril 2018, n°2018/085 DC du 31 mai 2018, n°2018/090 DC du 4 juillet 2018 et 2018/151 DC du 15 novembre 2018 ;

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et ses ordonnances du 25 mars suivant qui ont décliné des mesures spécifiques en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu l'Ordonnance du Conseil des ministres du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu les compétences de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en matière de développement économique, selon lesquelles la Communauté d'Agglomération souhaite acquérir les parcelles ZB 182, ZB 183, ZB 200 et ZB 202 pour une superficie totale de 2 ha 32 ares et 95 ca, sur la zone d'activités de Chacé à Bellevigne-les-châteaux, rue de la Perrière, auprès de la SCA CULTURES France CHAMPIGNON, afin de renforcer le tissu économique local,

Vu la réglementation en vigueur, selon laquelle la Communauté d'Agglomération n'est pas tenue de faire une demande d'avis domanial puisque le montant de l'acquisition des parcelles susvisées est inférieur à 180.000,00 euros,



Considérant que l'acquisition de ces parcelles, d'une superficie totale de 23 295 m², se fera au prix de 2 euros m², soit au prix de 46 590 euros net de taxes,

Considérant que les frais de bornages et de Notaire éventuels sont à la charge de la Communauté d'Agglomération,

Considérant le courriel du 20 mars 2020, par lequel SCA CULTURES FRANCE CHAMPIGNON a accepté les conditions de vente,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'acquisition auprès de la société SCA CULTURES France CHAMPIGNON des parcelles de terrain de références cadastrales ZB 182, ZB 183, ZB 200 et ZB 202 d'une superficie totale de 23 295 m² situées sur la zone de Chacé, Bellevigne-les-Châteaux, rue de la Perrière, au prix de 2 euros /m², soit au prix de 46 590 euros net de taxes,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'APPROUVER** que l'acte de vente, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établies par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Date d'affichage au siège de la
Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire, le : + 4 JUIN 2020
Date de publication sur le site internet : + 4 JUIN 2020

Fait à Saumur, le 27 mai 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Date de transmission en sous-préfecture
de Saumur, le : + 4 JUIN 2020

Date de réception en sous-préfecture
de Saumur, le

Date de notification (le cas échéant), le

Inséré au Recueil des Actes Administratifs
Du 2^{ème} trimestre 2020



Jean-Michel MARCHAND

Matière de l'acte

3 Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20200527-2020-071DP-DE
Date de télétransmission : 04/06/2020
Date de réception en préfecture : 04/06/2020

MAINE ET LOIRE

Commune :
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/04/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

vu pour être annexé à la décision n° 2020-071 DP du 27 mai 2020

Le Président,

Jean-Michel MARCHAND



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20200527-2020-071DP-DE
Date de télétransmission : 04/06/2020
Date de réception en préfecture : 04/06/2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/04/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Vu pour être annexé à la décision n° 2020-071 DB du 27 mai 2020

Le Président,

Jean-Michel MARCHAND



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20200527-2020-071DP-DE
Date de télétransmission : 04/06/2020
Date de réception préfecture : 04/06/2020

Département
MAINE ET LOIRE

Commune :
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/04/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à la décision n° 2020-071 DP

du 27 mai 2020

Le Président,

Jean-Michel MARCHAND



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20200527-2020-071DP-DE
Date de télétransmission : 04/06/2020
Date de réception préfecture : 04/06/2020

Département
MAINE ET LOIRE

Commune :
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/04/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

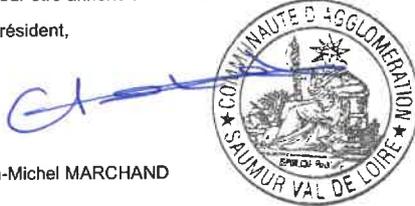
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à la décision n° 2020-071 DP du 27 mai 2020

Le Président,

Jean-Michel MARCHAND



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

